

Equipier sapeur-pompier volontaire – module incendie

RS1359 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
-----------------------	----------------------------

Date d'échéance	31/12/2021
-----------------	------------

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015

<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Missions de lutte contre l'incendie

Vérification des connaissances et savoir-faire des équipiers incendie sapeur-pompier volontaire pour les missions de lutte contre l'incendie.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conformément au référentiel de compétences (annexe de l'arrêté du 8 août 2013) :

Analyser son environnement

Réaliser un sauvetage

Sécuriser la zone d'intervention

Evoluer avec aisance sur une intervention (reconnaissance, sauvetage, attaque, déblai) avec les équipements de protection individuelle

Evoluer sur un moyen élévateur aérien

Réaliser un établissement

Réaliser une extinction en binôme conformément aux techniques professionnelles de lutte contre les incendies

Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Définies par le référentiel de compétence annexé à l'arrête du 8/8/2013 :

Analyser son environnement

Réaliser un sauvetage

Sécuriser la zone d'intervention

Evoluer avec aisance sur une intervention (reconnaissance, sauvetage, attaque, déblai) avec les équipements de protection individuelle

Evoluer sur un moyen élévateur aérien

Réaliser un établissement

Réaliser une extinction en binôme conformément aux techniques professionnelles de lutte contre les incendies

Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires NOR : INTE1315093A"" ,<http://www.interieur.gouv.fr/content/download/66004/477419/file/Arr%C3%AAt%C3%A9%2008%2008%202013%20formations%20SPV.pdf>}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir validé la mention transverse de l'équipier de sapeur-pompier volontaire.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1359/>